

**Réforme du financement des fauteuils roulants :
la Fédération Paralytic Cérébrale France
appelle au respect de l'engagement présidentiel !**

M. le Président de la République, lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023, avait annoncé son engagement d'un remboursement intégral des fauteuils roulants manuels et électriques. Cet engagement présidentiel avait fait naître beaucoup d'espoir auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Toutefois, près de 20 mois après cette déclaration officielle forte, cette mesure a beaucoup de mal à se traduire dans les faits. Il y a même aujourd'hui un risque réel d'aboutir à une réforme au rabais qui ne prendrait pas en compte la réalité des besoins des personnes en situation de handicap moteur. La Fédération Paralytic Cérébrale appelle donc les pouvoirs publics au respect de l'engagement présidentiel à travers un remboursement à 100% par l'assurance maladie des fauteuils roulants dans leur diversité !

De nombreuses personnes avec paralytic cérébrale ont recours à un fauteuil roulant, manuel ou électrique.

« Il est important de rappeler qu'un fauteuil roulant est plus qu'une aide technique, c'est réellement un prolongement du corps de la personne, un levier d'inclusion et de participation sociale. » indique Jacky VAGNONI, président de la Fédération Paralytic Cérébrale France.

« Le financement actuel des fauteuils roulants est un parcours du combattant. J'ai eu l'occasion de le vivre moi-même. Assurance maladie, mutuelle, prestation de compensation du handicap, il faut faire feu de tout bois pour permettre le financement d'un équipement très coûteux mais indispensable pour la vie et l'inclusion d'une personne en situation de handicap. » précise Mamady KABA, vice-président de la Fédération Paralytic Cérébrale France.

L'annonce de M. le Président de la République d'un remboursement intégral des fauteuils roulants manuels et électriques avait fait naître beaucoup d'espoir auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Il subsiste en effet très souvent un reste à charge lors de l'acquisition d'un fauteuil. Depuis, comme souvent, entre les annonces et la mise en œuvre, il y a des écarts, des décalages...

La Fédération Paralytic Cérébrale France a ainsi rencontré récemment le cabinet de Mme la Ministre déléguée chargée des Personnes en situation de handicap. Celle-ci a rappelé, à cette occasion, un certain nombre de principes et attentes en la matière :

- La nécessité d'avoir accès à une diversité de fauteuils adaptés à la morphologie des personnes et aux particularismes des handicaps,
- L'intégration des différentes gammes d'équipements et d'accessoires indispensables à la qualité de vie des personnes (ex. : cale-pieds, têtes, commandes aidants, ...).

« Ces deux exigences ne peuvent souffrir d'aucune exception. L'aboutissement d'une réforme autour d'une douzaine de références serait inacceptable et ne serait pas à la hauteur de l'engagement présidentiel. La logique économique du prix limite de vente est, par exemple, un facteur d'éviction de nombreuses références. » poursuit Jacky VAGNONI.

« Nous invitons en revanche les pouvoirs publics et l'assurance maladie à instaurer un dialogue exigeant avec les constructeurs et équipementiers car il est anormal que certaines références soient 30% plus chers en France que dans d'autres pays européens. » ajoute Mamady KABA.

La Fédération Paralysie Cérébrale France appelle enfin à élargir les interlocuteurs de cette réforme. La Haute Autorité de Santé ou le Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH) ont sans aucun doute une valeur ajoutée à apporter pour sortir d'une approche exclusivement financière.

La Fédération Paralysie Cérébrale France est pleinement mobilisée pour obtenir le respect de l'engagement présidentiel et attend, en ce sens, un remboursement à 100% par l'assurance maladie !

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice.

La Fédération Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la Fédération Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche, participation des personnes... C'est dans ce cadre que celle-ci a développé une Académie des experts d'usages.

www.paralysiecerebralefrance.fr